

# FESTIVAL INTERNATIONAL GENERATION COURT

**21<sup>e</sup> édition**

**REGLEMENT 2026**

## **Préambule:**

Depuis 2006, l'OMJA organise le **Festival International Génération Court**.

Le Festival est l'aboutissement d'un projet se déroulant sur plusieurs mois, ayant pour but de promouvoir le **talent des jeunes dans** le domaine de l'audiovisuel. Sorte de laboratoire d'initiation aux métiers du cinéma, le projet Génération Court donne la possibilité aux jeunes d'Ile-de-France de réaliser leurs projets de courts-métrages en étant suivis pendant une année. Le projet Génération Court, basé à Aubervilliers, donne la parole aux jeunes pour s'exprimer sur le monde qui les entoure, et favorise l'émergence d'une nouvelle vague de jeunes créateurs cinématographiques.

Au-delà du projet local, le festival s'inscrit dans une **dynamique d'action culturelle nationale et internationale**, au travers d'une sélection ouverte à tous les jeunes réalisateurs de France et de l'étranger, afin de donner toute sa dimension à la jeune création, d'en explorer le potentiel et la diversité.

Lors de la grande finale du Festival, les courts-métrages des jeunes réalisateurs de toute la France et de l'étranger, sélectionnés à travers l'appel à candidature, concourront aux côtés des lauréats du projet local.

La grande finale de la vingtième édition du Festival **International Génération Court** aura lieu en novembre 2026 à Paris ou ses alentours.

## **Article 1: L'ORGANISATEUR**

L'Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers  
37-39 boulevard Anatole France  
93300 Aubervilliers  
01.48.33.87.80

SIRET : 775 731 060 0080

Mail : [generationcourt@gmail.com](mailto:generationcourt@gmail.com) / [contact.generationcourt@gmail.com](mailto:contact.generationcourt@gmail.com)

Site internet : <http://www.generationcourt.com>

## **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- \* **Durée des films** : inférieure à 30 minutes.
- \* **Date de réalisation** : Le film devra avoir été réalisé entre 2024 et 2026

### **1/ Catégorie Jeunes Pousses :**

- avoir moins de 18 ans au moment de la réalisation du film
- résider en France
- Thème et genre des films : libre.

### **2/ Catégorie Jeunes Adultes :**

- avoir entre 18 et 30 ans (**! \** *année de naissance 1996*)
- résider en France
- Thème et genre des films : libre.

### **3/ Catégorie Internationale**

- avoir moins de 30 ans (inclus) (**! \** *année de naissance 1996*)
- la participation est ouverte à tous les pays
- Thème et genre des films : libre.

### **4/ Films engagés**

- avoir moins de 30 ans (**! \** *année de naissance 1996*)
- la participation est ouverte à tous les pays
- Thème du film : dont la finalité permet l'enrichissement et le partage des connaissances, sur des sujets de société, les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, le sexisme, l'écologie etc.

### **5/ Films documentaires**

- avoir moins de 30 ans (**! \** *année de naissance 1996*)
- la participation est ouverte à tous les pays
- Thème libre

## **Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION**

\* Les participants devront candidater directement via la plateforme FilmFest. Si cela n'est pas possible, ils peuvent envoyer un mail à [festival.generationcourt@gmail.com](mailto:festival.generationcourt@gmail.com) afin de convenir d'une autre forme d'envoi.

\* Les candidatures doivent être envoyées au plus tard **le 13 juillet 2026** inclus

\* Pour les films concourant dans la Catégorie Internationale, les films devront impérativement être **en langue française** ou en **version originale sous-titrée en français**.

\* L'**inscription** d'un film est **gratuite**.

\* Les **frais** de transport, d'hébergement et d'alimentation seront **à la charge de chaque participant**.

\* En cas de sélection du film pour participer au Festival, les participants seront tenus de nous faire parvenir une copie du film soit en format DCP soit en format.mov (H264 et 24 bits), afin de rendre possible sa diffusion.

## **Article 4 : SELECTION**

Pour chaque catégorie, **Jeunes Pousses, Jeunes Adultes, Internationale, Films engagés et Films documentaires**, une commission sera chargée de sélectionner les films destinés à participer à la Finale.

Les réalisateurs sélectionnés en seront informés au plus tard, 1 mois avant la projection.

## **Article 5: COMMUNICATION**

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour de la 21e édition du festival International Génération Court, l'OMJA sera libre de diffuser, sans limitation de durée, et sans contrepartie les noms, photos des participants et tout extrait des films sélectionnés, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous moyens électroniques de communication au public.

## **Article 6 : COMPOSITION DU JURY**

Le jury sera composé de professionnels du secteur du cinéma et d'amateurs de courts-métrages.

## **Article 7 : LES PRIX.**

Lors de la finale, seront attribués plusieurs prix pour chaque catégorie (Jeunes Pousses, Jeunes Adultes, International, Films engagés, Films documentaires) : La décision du jury est sans appel.

## **Article 8 : RGPD**

Dans le cadre de votre inscription, nous collectons certaines données personnelles vous concernant (nom, prénom, adresse e-mail, coordonnées, informations liées à votre œuvre, etc.).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679), ces données sont traitées dans le but exclusif de gérer votre inscription au concours, de vous contacter dans le cadre de l'organisation, et de promouvoir les œuvres sélectionnées ou primées (avec votre accord préalable si nécessaire).

Les données sont conservées pendant une durée maximale de 1 an après la fin du concours, sauf obligation légale ou consentement explicite pour une conservation plus longue.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, ainsi que du droit à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse suivante : [generationcourt@gmail.com](mailto:generationcourt@gmail.com)

En cas de réclamation, vous pouvez également vous adresser à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

En validant votre inscription, vous acceptez le traitement de vos données personnelles dans les conditions décrites ci-dessus.

L'OMJA décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des dossiers d'inscription et des films, et quelle qu'en soit la raison.

## **Article 9 : MODIFICATION/ANNULATION**

L'OMJA se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

## **Article 10 : ADHESION**

L'inscription d'un film au festival International Génération Court implique l'acceptation du présent règlement (10 articles). Il est consultable et téléchargeable sur le site du festival : [www.generationcourt.com](http://www.generationcourt.com).

Toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumise à l'appréciation de l'OMJA, sans préjudice du recours éventuel auprès du Tribunal de Grande Instance de Bobigny seul habilité.